

Compte-rendu du Conseil Municipal *Séance du Lundi 9 Novembre 2009 à 21 h*

Présents :

Mesdames GOUTTE, HERAUD, BERNAUD.

Messieurs BOUSSARD, RIVIERE, MICHEL, HILARION, BERNARD MIGLIORINI, BRILLAUD et PONTACQ.

Secrétaire de séance :

Monsieur BOUSSARD.

Absents :

Madame BODEI (pouvoir à Monsieur PONTACQ),

Monsieur GABORIT (pouvoir à Monsieur RIVIERE),

Monsieur MAREDA (pouvoir à Monsieur BERNARD),

Monsieur ODIN (pouvoir à Madame HERAUD).

Le compte-rendu de la réunion du lundi 12 octobre 2009 est adopté à l'unanimité.

1. Décisions modificatives budgétaires

Monsieur BERNARD informe le Conseil que 2 décisions modificatives budgétaires doivent être soumises au Conseil.

Concernant l'aménagement du columbarium, le montant des travaux est plus important que prévu initialement, du fait d'aménagements complémentaires décidés par le Conseil. Le budget initial était de 6000 €. Les travaux se sont élevés au final à la somme totale de 7.891,26 € (4.680,00 € pour l'équipement et 3.211,26 € pour les aménagements complémentaires). Il manque donc au compte la somme de 1.891,26 €. Monsieur BERNARD propose de prélever la somme nécessaire sur l'opération « bâtiments communaux ».

Le Conseil décide, à l'unanimité de prélever la somme de 1.900,00 € sur l'opération 12 (bâtiments communaux) pour l'affecter sur l'opération 17 - compte 213-16 (cimetière).

Monsieur RIVIERE propose que l'on prévoie un second banc devant le columbarium.

Monsieur BERNARD expose également qu'il faut prévoir une somme supplémentaire de 1000 € pour permettre l'acquisition d'un miroir à la Croix du Sudre ainsi que quelques panneaux signalétiques. Il propose de prélever cette somme également sur

l'opération «bâtiments communaux». Le Conseil décide, à l'unanimité, de prélever la somme de 1.000,00 € sur l'opération 12 (bâtiments communaux) pour l'affecter sur l'opération 19 - compte 215-78 (voirie). Monsieur BERNARD indique également que la commande concernant l'achat de tables et de chaises pour l'école est passée.

Il précise, enfin que, concernant le budget « développement économique », la décision de passer en provision le loyer du par Monsieur BAFFOIGNE doit être reportée au mois de décembre dans l'attente de la réponse du Liquidateur, Maître HIROU.

2. Participation voyage scolaire

Madame le Maire expose que les enseignants de l'Ecole de Plassac envisagent l'organisation d'un voyage scolaire de 3 jours à Paris pour les 27 élèves de la classe CE2, CM1 et CM2. Le budget prévisionnel est d'environ 6.000,00 € et une demande de subvention exceptionnelle a été formulée auprès du Conseil Municipal.

Le financement sera également assuré pour partie par la coopérative scolaire et par les familles. Madame le Maire propose d'allouer une subvention exceptionnelle de 2.000,00 € pour l'organisation de ce voyage scolaire.

Le Conseil décide, à l'unanimité, d'allouer à l'Ecole une subvention de 2.000,00 € sous forme de participation pour ce voyage scolaire.

3. Acceptation chèque dégrèvement Taxe Foncière 2008

Monsieur BERNARD expose qu'il convient de se prononcer sur l'encaissement d'un chèque d'un montant de 15 € versé par le Trésor Public au titre des dégâts dus au gel en avril 2008 sur les parcelles plantées en vignes dont la commune est propriétaire.

Le Conseil accepte, à l'unanimité, l'encaissement du chèque émanant du Trésor Public d'un montant de 15 € au titre des dégâts dus au gel en avril 2008 et mandate Madame le Maire pour procéder aux formalités nécessaires en ce sens.

4. Validation des décisions de la Commission "Voirie Bâtiments communaux urbanisme"

En l'absence de Monsieur ODIN, Monsieur HILARION rappelle que la commission Voirie Bâtiments communaux Urbanisme s'est réunie le 3 novembre 2009, réunion

au cours de laquelle 24 questions ont été abordées. Certaines doivent être soumises en Conseil.

Concernant la demande de Monsieur BAFFOIGNE pour mettre des animaux (moutons et chèvres) sur le terrain « SAQUARY », le Conseil rejoint, à la majorité, la proposition de la commission visant à rejeter cette demande qui ne s'intègre pas au projet actuellement en discussion sur l'utilisation de ce terrain. Monsieur RIVIERE s'abstient, pensant qu'une autorisation temporaire pourrait être envisagée.

Le Conseil valide à la majorité le projet de création d'un escalier devant la porte latérale du local inter associatif. Mademoiselle BERNAUD et Monsieur RIVIERE s'abstiennent, n'étant pas convaincus par l'utilité de ce projet. Il était envisagé de faire réaliser ces travaux en régie mais un devis sera également demandé à Monsieur MINARD, compte tenu des normes à respecter en la matière.

Le Conseil approuve, à l'unanimité, le choix de l'entreprise BMJ pour la réalisation d'une nouvelle enseigne à la Mairie (6 lettres pour 478 ,08 € HT).

Le Conseil confirme son accord sur la commande d'une plaque pour l'arbre de la Liberté pour un montant de 143,53 € TTC.

Le Conseil valide la décision de réaliser le changement de la chaudière au musée. 3 devis sont parvenus en Mairie allant de 1.665,00 € TTC à 2.139,64 € TTC pour des chaudières classiques et de 2.802,00 € TTC à 3.693,00 € TTC pour des chaudières à condensation.

Le Conseil valide le choix de commander une chaudière classique de marque SAUNIER-DUVAL pour un montant de 1.910,01 € TTC auprès de l'entreprise CHOURY, la société proposant le meilleur prix ne pouvant finalement pas intervenir cette année.

Concernant les travaux de voirie prévus sur l'exercice 2009, ces derniers connaissent un peu de retard. Ils devraient être réalisés avant la fin du mois de novembre. Monsieur MOREAU, de la D.D.E, sera rencontré bientôt à ce sujet. Monsieur GABORIT se montre particulièrement mécontent de ses retards, signalant même qu'il pourrait ne pas voter le prochain budget si ces travaux n'étaient pas réalisés rapidement.

Le suivi du dossier du local commercial est présenté en Conseil.

L'étude de faisabilité a été réalisée par la Chambre des Métiers de la Gironde. La conclusion est que, compte tenu du marché théorique, il y a la place pour l'implantation d'un salon de coiffure à Plassac. Le Conseil prend acte des conclusions de ce rapport tout en émettant quelques réserves, le rapport ne mentionnant pas l'existence du salon de coiffure du centre Leclerc et semblant sous-évaluer l'importance des « coiffeuses à domicile » ou des « coiffeuses non déclarées ». Le dossier de Monsieur ZARUBA, architecte, est également présenté au Conseil qui le trouve particulièrement intéressant. Outre la partie commerciale, il prévoit une réserve au rez-de-chaussée sur l'arrière du bâtiment, pouvant servir pour une activité "tertiaire" ainsi qu'un logement à l'étage.

L'évaluation de Monsieur ZARUBA est la suivante : 10.341,98 € HT pur l'aménagement de l'agence postale (sanitaires et chauffage), 113.263,21 € pour le local commercial, 28.443,58 € pour la réserve foncière et 50.142,95 € pour le logement à l'étage. Il y aurait lieu de rajouter à ces sommes les éventuelles études de sol, le coût de l'assurance « dommage ouvrage » si elle s'avère indispensable, le coût des missions des bureaux de contrôle, notamment pour l'accessibilité aux personnes handicapées ou la mission C.S.P.S, et les raccordements aux divers réseaux. Monsieur BERNARD présente au Conseil une simulation du montage financier. Pour un montant total HT de travaux pour le local commercial de 150.000 €, les subventions possibles sont les suivantes : 45.000 € au titre du FISAC, 15.242 € par le Conseil Général et 37.500 € par le Conseil Régional. Cela laisserait un montant résiduel à la charge de la commune de 52.255,00 €. Un prêt de ce montant sur 15 ans et au taux de 4 % générerait des mensualités de 391,66 € qui seraient couvertes par le loyer perçu. En effet, la Chambre des Métiers de la Gironde confirme que, compte tenu des travaux en prévision, la commune pourrait proposer un loyer situé entre 400 et 500 €. Le Conseil pense qu'un loyer d'un montant mensuel de 450 € serait acceptable.

D'une manière générale, le Conseil retient les propositions de Monsieur ZARUBA et le montage financier qui lui est proposé. Il s'agira de valider ces choix par un vote lors du prochain Conseil Municipal. Monsieur RIVIERE signale qu'il s'abstiendra, étant depuis le début, opposé à la réalisation d'un projet de type commercial.

La proposition d'acquisition d'un terrain par Monsieur GEDON sera étudiée après une évaluation financière de ce dernier par les services des Domaines. La question sera revue en Commission et une information sera effectuée à tous les riverains de ce terrain.

L'élagage des platanes au Peyrat doit être prochainement réalisé. Compte tenu du montant du devis, il sera demandé à l'entreprise d'envisager également l'élagage de 2 arbres supplémentaires à l'Ecole.

Il reste à réaliser la peinture des boiseries extérieures au logement social mais l'accessibilité à ces dernières par les employés communaux risque de poser problème.

Des travaux de nettoyage doivent être envisagés au chemin du moulin de Cugnet.

Le Conseil approuve, à l'unanimité, la décision de faire retirer les containers à verre au Château d'Eau du fait du dépôt fréquent de déchets à proximité. Il sera envisagé l'installation d'un troisième container près de la Mairie.

Les travaux d'intervention pour la gouttière de la boulangerie ont été retenus. Un devis de Monsieur MINARD a été demandé à cet effet.

La commission a longuement étudié la demande de l'A.C.C.A. pour l'utilisation de la maison SAQUARY. Les avis sont partagés. Certains élus avancent d'autres possibilités pour l'utilisation de cette maison (gîtes dans le cadre des chemins de St Jacques de Compostelle, par exemple, ou jardins familiaux...etc.).

Beaucoup de points restent à préciser. Même si les travaux seraient réalisés par l'association, la fourniture des matériaux risque de s'avérer très onéreuse pour un local sur lequel la commune perdrait tout pouvoir. La question est évoquée en Conseil. Les avis sont également partagés. Il est décidé de se rendre sur place le samedi 14 novembre à 11 heures 30 pour une approche plus précise.

5. Questions diverses

***Maison de Retraite « les Mimosas » :** Madame le Maire donne lecture au Conseil d'un courrier émanant de Monsieur MANGEOLLE, lequel expose ses craintes de fermeture possible de son établissement en cas de contrôle, même s'il a toujours réalisé les aménagement demandés. Il serait alors à la recherche d'un terrain d'environ 1.500 m² pour la construction d'un nouveau bâtiment.*

***Photocopies :** Madame le Maire signale un « nouveau dérapage » sur le nombre de photocopies réalisées en Mairie (dépassement des forfaits couleurs et noires).*

***Salle polyvalente :** Madame le Maire évoque le problème des tables et chaises rendues parfois sales après utilisation de la salle et pour lesquelles les vérifications*

sont difficiles. La question est renvoyée en commission pour proposition de solutions.

Cérémonie : la cérémonie du 11 novembre est fixée à 10 heures 45 aux monuments aux morts.

Rapprochement CCB/SIVOM : le groupe de travail se réunira le 23 novembre et le Conseil Communautaire délibérera sur cette question le 26 novembre. Le Conseil regrette une nouvelle fois toutes les difficultés rencontrées dans le suivi de ce dossier et le retard apporté à la reprise des activités de ce groupe de travail. Une réunion d'information en Conseil est prévue le 25 novembre à 20 heures 30.

Port : la Commission « port » se réunira le 17 novembre à 20 heures 30. Les trous dans l'écluse sont bouchés à 80 % suite à l'intervention de l'entreprise MINARD.

Noms de Rue : Monsieur BRILLAUD signale au Conseil que toutes les données ont été enregistrées. Un nouveau transport sur les lieux est demandé pour vérifications, si possible avant la fin de l'année.

Plan Communal de Sauvegarde : Monsieur MICHEL fait une première présentation du dossier tout en signalant l'énorme travail réalisé par Monsieur GABORIT.

Voirie : Monsieur RIVIERE affirme son accord sur les travaux de voirie à réaliser en 2010 à Monconseil et au Gros mais souhaite également une intervention rapide sur la route du Peyrat et celle des Cassards où la chaussée est particulièrement détériorée.

Bâtiments communaux : Monsieur RIVIERE demande de prévoir des travaux de nettoyage sous forme d'anti-mousse sur le pignon de la salle polyvalente. Ces travaux devraient pouvoir être réalisés par les Services Techniques.

Lagunage : Monsieur RIVIERE rappelle que des travaux de finition restent à réaliser (grillage, portail, regards ...etc.). Par ailleurs, un défaut de fonctionnement a été signalé entraînant le déclenchement intempestif de l'alerte. Nous comptons désormais 2 mois de retard sur ce chantier qui ne peut toujours pas être considéré comme terminé.

Travaux : Madame HERAUD remet à chaque élu la fiche des travaux préparée par Monsieur ODIN. Concernant les travaux réalisés au cours du mois d'octobre,

Monsieur ODIN évoque sur cette fiche quelques difficultés à l'occasion des travaux prévus chez Monsieur SUREAU et demande à être convoqué par Madame le Maire avec les employés communaux.

Voirie : Monsieur MIGLIORINI rappelle qu'un poteau électrique en mauvais état existe toujours à Fallot.

Téléthon 2009 : Monsieur BOUSSARD fait une rapide présentation de cette manifestation prévue le samedi 5 décembre. Une réunion aura lieu pour cette organisation avec les associations participantes le lundi 23 novembre à 19 heures.

La séance est levée à 23 heures 30.

⋈⋈⋈⋈⋈